

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt, le neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 04/06/2020, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, CADOUDAL Jean-Pierre, MARTIN Franck, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, MARREL Yannick, CARTERON Nadège, VANDENBUSSCHE Sandra, FARDIN Myriam, MUSTIÈRE Christelle, MORIN Natacha, RENARD Leslie, BRECHOTTEAU Anthony.

Absents excusés : MM. BOUFFLERS Jean-François, THOMAS Julien.

Pouvoir : M. THOMAS Julien à M. LANDAIS Bernard.

Secrétaire de séance : Mme PHELIPPEAU Annie.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal :

➤ DÉSIGNE, à l'unanimité, les délégués titulaires suivants :

- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Plaine et Graon :**
 - M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre et Mme VANDENBUSSCHE Sandra.
- **Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin :**
 - Mme RENARD Leslie.
- **Syndicat Mixte du Marais poitevin, bassin de la Sèvre et des Autizes :**
 - M. LANDAIS Bernard.
- **Association de défense de l'environnement, ALIGATORE :**
 - M. BRECHOTTEAU Anthony.
- **Comité "Mizottes", chargé de la répartition des terres aux exploitants agricoles :**
 - M. MARTIN Franck.
- **Syndicat « Lay Littoral » :**
 - M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre.
- **Représentant de la Commune à l'organe de l'établissement sous contrat d'association :**
 - M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre.
- **Correspondant Défense de la Commune :**
 - M. JAULIN Gilles.
- **Représentant de la Commune au sein de l'Assemblée générale de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée :**
 - M. MARREL Yannick.
- **Syndicat Mixte E-collectivité :**
 - Mme GABORIEAU Émilie.

➤ DÉSIGNE, à l'unanimité, M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, Vice président du Comité Communal d'Action Sociale.

➤ ÉLIE, à l'unanimité, les membres titulaires siégeant la Commission d'Appel d'Offres :

- M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre,
- M. CADOUDAL Jean-Pierre,
- M. MARREL Yannick,
- Mme JOUIN Marie-Claire.

➤ DÉSIGNE, à l'unanimité, les Vices présidents siégeant à chaque commission :

- **Commission des finances :**
 - Vice-président : M. CADOU DAL Jean-Pierre.
- **Commission voirie, réseaux, bâtiments, accessibilité :**
 - Vice-président : M. MARREL Yannick.
- **Commission scolaire, périscolaire (restaurant scolaire, garderie, CMJ, éducation à la citoyenneté) :**
 - Vice-président : M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre.
- **Commission environnement, urbanisme, agricole et écologie :**
 - Vice-président : M. JAULIN Gilles.
- **Commission santé, sociale et seniors :**
 - Vice-présidente : Mme VANDENBUSSCHE Sandra.
- **Commission communication, associations, sports et loisirs, enfance et jeunesse :**
 - Vice-présidente : Mme GABORIEAU Émilie.
- **Commission commerce, artisanat et tourisme :**
 - Vice-présidente : Mme RENARD Leslie.
- **Commission sécurité et citoyenneté :**
 - Vice-président : M. JAULIN Gilles.
- **Commission de contrôle pour les élections :**
 - Membre : Mme JOUIN Marie-Claire.

➤ DÉCIDE, à l'unanimité, d'octroyer les subventions ci-après pour l'année 2020 :

Nom de l'organisme	Montant
Amicale laïque	100,00 €
Amicale laïque - Cibalous	100,00 €
Amicale laïque - Ludothèque	100,00 €
Amicale laïque - Poterie	100,00 €
Amicale Sapeurs pompiers	100,00 €
Scrabble	100,00 €
C3D Danse	100,00 €
CSVC - Section route	100,00 €
BMX Club Champagnelais	1 100,00 €
Club Vivre Notre Temps	100,00 €
FNACA	100,00 €
Gymnastique Champagnelaise	100,00 €
OGEC	100,00 €
Palet du Marais	100,00 €
Pétanque Champagnelaise	100,00 €

Société Hippique Rurale		1 100,00 €
Société Philharmonique		500,00 €
Syndicat de Chasse		100,00 €
Comité des Fêtes		100,00 €
Les marcheurs des Rouches		100,00 €
Jardins Communaux		100,00 €
Troupe "L'Espérance"		100,00 €
MDAV		300,00 €
Foyer Socio Educatif des Colliberts		300,00 €
RASED	6 x 30	180,00 €
Jeunes Pompiers		100,00 €
Anguille Chaillezaise		90,00 €
ADILE		50,00 €
SOUS TOTAL 1		5 620,00 €

➤ DÉCIDE, à 17 voix pour, 0 contre et 1 abstention, d'octroyer la subvention ci-après pour l'année 2020 :

Solidarité Paysans	100,00 €	
SOUS TOTAL 2		100,00 €
TOTAL GÉNÉRAL (SOUS TOTAL 1 + 2)		5 720,00 €

➤ DÉCIDE, à l'unanimité, de reconduire les tarifs appliqués à la bibliothèque municipale année 2019 et ce, à compter du 1^{er} juin 2020.

➤ DÉCIDE, à l'unanimité, de reconduire les tarifs appliqués année 2019 des concessions dans le cimetière communal et ce, à partir du 1^{er} juillet 2020.

➤ DÉCIDE, par 10 voix pour, 0 contre et 8 abstentions, pour l'année scolaire 2020/2021, d'appliquer les tarifs des repas servis au restaurant scolaire, ainsi qu'il suit :

- Ticket repas enfant, tarif : 3,00 € l'unité.
- Ticket repas adulte, tarif : 5,15 € l'unité.

➤ FIXE, par 11 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, les tarifs de la garderie périscolaire comme suit et ce, à partir de septembre 2020 :

- garderie du matin : forfait de 1,50 € par enfant,
- garderie du soir : forfait de 1,50 € par enfant,
- pénalité pour retard le soir : 5 € par 1/4 h de retard et par famille. Cette pénalité fera l'objet de l'émission de titre de recettes. Il est précisé que cette pénalité sera appliquée après 3 retards.

➤ DÉCIDE, à l'unanimité, le maintien des interventions musique et danse en milieu scolaire pour les années de 2020/2021 à 2021/2022, SOLLICITE le soutien organisationnel du Conseil Départemental quant à l'élaboration des plannings avec les écoles, le choix des intervenants et la préparation des contrats de recrutement et ACCEPTE la proposition de revalorisation du tarif horaire brut des intervenants à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

➤ RETIENT, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CASSERON, concernant les travaux de menuiseries et des volets roulants électriques des deux sites de l'école publique Jean Macé, pour un montant de 17 620,00 € HT soit 21 144,00 € TTC:

➤ ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition commerciale de la société ADIC, concernant la maintenance du logiciel « Delarchive », pour une durée de 3 ans avec une redevance annuelle de 30 € HT soit 36 € TTC, à compter du 1^{er} juillet 2020:

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 7 juillet 2020 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00.

Affiché le 16/06/2020.

Le Maire,
Bernard LANDAIS.

